

Conférence mondiale 2017 contre les bombes A et H

Déclaration de la réunion Internationale à laquelle participaient 3 délégués du Mouvement de la paix français

Le 7 juillet de cette année, 72 ans après les bombardements atomiques américains d'Hiroshima et de Nagasaki, un traité d'interdiction des armes nucléaires a été finalement adopté. Depuis la Première Conférence Mondiale contre les bombes A et H en 1955, nous avons travaillé avec les Hibakusha et multiplié nos appels pour la prévention de la guerre nucléaire, l'élimination des armes nucléaires et l'aide et la solidarité avec les Hibakusha. Nous nous félicitons donc vivement de l'adoption de ce traité. C'est un événement historique qui montre un engagement et une volonté renouvelés dans la lutte pour parvenir à un monde « de paix et de justice, exempt d'armes nucléaires ».

Le traité d'interdiction des armes nucléaires est une étape déterminante vers leur élimination totale, une aspiration de longue date des Hibakusha et des peuples du monde entier.

Le traité reconnaît que les armes nucléaires sont des armes inhumaines qui auraient des conséquences catastrophiques. Elles vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies, du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. C'est ainsi que le traité les qualifie. Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire, les armes nucléaires sont non seulement immorales, mais aussi explicitement illégales. Le traité soutient la lutte des survivants de la bombe atomique dans leur appel pour qu'il n'y ait « Plus jamais d'Hibakusha ». Il reconnaît les « souffrances inacceptables et des préjudices causés aux victimes de l'utilisation des armes nucléaires (hibakusha), ainsi qu'à ceux qui ont été victimes des essais d'armes nucléaires », en les décrivant comme porteurs de « la conscience des peuples et de son rôle dans la promotion des valeurs élémentaires de l'humanité ».

Le traité interdit toutes les activités liées aux armes nucléaires, y compris leur mise au point, leur fabrication, les essais, leur production, leur acquisition, leur possession, leur stockage, leur utilisation ou la menace de leur utilisation, sans exception. Surtout, il fournit un cadre pour l'élimination totale des armes nucléaires en élaborant les processus qui permettent aux puissances nucléaires de participer au traité. Elle précise également la responsabilité de fournir une assistance aux Hibakusha et victimes des essais nucléaires, et de répondre aux attentes de la population des pays ayant souffert des bombardements atomiques ou des essais nucléaires. Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires est le fruit des luttes mondiales qui ont été menées pendant quelque 70 ans après la guerre pour parvenir à un « monde sans armes nucléaires ».

Le monde voit encore quelques 15 000 armes nucléaires menacer la survie de l'humanité. Le développement et la modernisation des armes

nucléaires continuent. Le danger de l'utilisation effective des armes nucléaires reste réel. Les tensions dans diverses parties du monde peuvent mener à l'utilisation d'armes nucléaires et c'est une source d'inquiétude croissante. Nous appelons tous les Etats à reconnaître la nature inhumaine des armes nucléaires. Pour parvenir à la paix et la sécurité du monde, l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires sont essentielles. Tous les États devraient adhérer au Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires sans délai. De plus, nous exigeons que l'on mette fin et que l'on renonce pour toujours à toutes les activités interdites par le traité.

Le fait que le traité interdise l'emploi des armes nucléaires ou la menace même de les utiliser, signifie qu'il rejette la notion de « dissuasion nucléaire » qui justifie le plus souvent que l'on continue à détenir des armes nucléaires. Nous exhortons les puissances nucléaires à abandonner leur politique de dissuasion nucléaire et nous demandons à leurs alliés de refuser le « parapluie nucléaire », et de renoncer à cette dépendance.

Après l'adoption du Traité d'Élimination Totale des Armes Nucléaires, il faudra encore lutter pour parvenir à un monde « de paix et de justice, exempt d'armes nucléaires ».

Il faudra avant toute autre chose tirer le meilleur parti du contenu du traité. Toutes les activités qui iront à l'encontre du traité devront être condamnées par la communauté internationale. Étant donné que la norme juridique est maintenant établie pour rendre les armes nucléaires illégales, aucun État qui refusera de signer le traité ne pourra se soustraire à des restrictions politiques et morales. Cela implique qu'il sera possible de restreindre et de paralyser les stratégies nucléaires mondiales des superpuissances nucléaires.

Il sera encore plus important qu'auparavant, de développer la coopération entre les gouvernements qui ont élaboré ce traité, l'ONU et les mouvements de la société civile. Avec le traité d'interdiction nucléaire, il existe aujourd'hui une opportunité nouvelle qui permettra la création de mouvements et un plus grand soutien populaire. Avec la participation de représentants à la fois des mouvements anti-nucléaires dans le monde et des gouvernements nationaux, ainsi que de l'ONU, la Conférence mondiale contre les bombes A et H a favorisé leur dialogue et leur coopération. Une prise de conscience publique croissante, encouragée par de telles activités, va exercer des pressions sur les puissances nucléaires et leurs alliés qui les pousseront à abandonner leur politique et leur obstination à conserver leurs arsenaux nucléaires.

Pour avancer vers l'élimination complète des armes nucléaires, il est très important que se crée un mouvement d'opinion majoritaire en faveur du traité dans les pays détenteurs de l'arme nucléaire et de leurs alliés et que l'on fasse pression sur les gouvernements pour qu'ils signent et ratifient le traité avec toute la force de l'opinion publique et des associations. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont rejeté le traité, en disant qu'ils n'en « feraient jamais partie ». Certaines autres puissances nucléaires ont indiqué qu'ils étaient en faveur d'une approche « par étapes », mais qu'ils ne participeraient pas au traité. Dans ces pays, nous devons faire en sorte que l'opinion

publique remette en question la position des gouvernements envers le traité, et insiste pour qu'ils y participent. L'union de ces voix et ces actions permettra de grandes avancées vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Le développement d'armes nucléaires et de missiles par la Corée du Nord en violation des accords internationaux constitue une grave menace à la paix dans la région mais aussi à l'échelle de la planète, et ne doit pas être toléré. Toutes ces menaces militaires et ces provocations doivent cesser immédiatement. Toutes les parties concernées devraient prendre des mesures pour parvenir à une solution diplomatique et pacifique sans délai. En nous basant sur l'esprit du traité d'interdiction des armes nucléaires, nous demandons instamment à la Corée du Nord de cesser les activités nucléaires et d'abandonner tous ses programmes. La pratique et la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires existantes, ainsi que les efforts au niveau régional pour créer de telles zones sont également importants.

Les Hibakusha et d'autres secteurs de la population sont partagés entre déception et colère devant le refus du gouvernement du pays victime des bombardements atomiques à participer au traité d'interdiction nucléaire. Nous demandons instamment au gouvernement japonais de renoncer au « parapluie nucléaire » américain et de signer le traité d'interdiction sans délai. Un grand nombre de gens s'élèvent contre la destruction des principes de paix inscrits dans la Constitution et les préparatifs japonais pour rejoindre les belligérants de guerres extérieures. Toute la population d'Okinawa s'unit et s'oppose à la construction d'une nouvelle base américaine. Nous exprimons notre solidarité avec le mouvement japonais pour la défense de la Constitution et pour un Japon dépourvu d'armes nucléaires et attaché à la paix.

À l'origine du traité d'interdiction des armes nucléaires il y a eu le rôle joué par les mouvements pacifistes et anti-nucléaires travaillant avec les Hibakusha auprès des sociétés civiles du monde entier. Les mouvements d'opinion et les populations du monde seront des facteurs de réussite déterminants pour la suite des événements. Nous appelons aux actions suivantes :

- La création d'un grand mouvement d'opinion populaire pour exiger des gouvernements qu'ils participent au traité d'interdiction nucléaire, puis s'engagent dans un processus d'élimination complète des armes nucléaires. Du 20 au 26 septembre, nous proposons de lancer des actions internationales simultanées de type « Peace Wave » en collaboration avec les différents mouvements populaires qui appellent à la participation au traité.
- L'instauration de plateformes de dialogues pour informer le grand public sur l'inhumanité des armes nucléaires et la nécessité impérieuse de l'élimination totale des armes nucléaires ; la promotion des événements et d'activités qui permettent de faire connaître le témoignage des

Hibakusha, d'expositions photo sur Hiroshima et Nagasaki, et l'héritage de la mémoire des Hibakusha et la diffusion du traité d'interdiction nucléaire lui-même ; l'encouragement de l'éducation à la paix tel que prôné par le traité.

- L'accélération et l'élargissement de la campagne internationale de signatures en soutien de l'appel des Hibakusha pour interdire et éliminer les armes nucléaires, dans le but d'atteindre des centaines de millions de signatures dans le monde d'ici à 2020.
- Le développement de la coopération entre les gouvernements, l'ONU et les mouvements de la société civile en des occasions comme l'ouverture à la signature du traité le 20 Septembre, la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires le 26 septembre, la session ordinaire de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la réunion à haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire en 2018 et la prochaine réunion du Comité Préparatoire de la Conférence de Révision du TNP.
- L'accroissement de l'assistance et de la solidarité envers les Hibakusha et une aide pour qu'ils obtiennent une indemnisation de l'État ; le soutien aux efforts des Hibakusha de deuxième et troisième génération ; l'appel au soutien des victimes des essais nucléaires ; le renforcement de la solidarité avec les mouvements qui exigent de soulager les victimes de l'accident de la centrale nucléaire et demandent l'arrêt complet du nucléaire ; l'aide aux victimes de l'Agent Orange, de l'uranium appauvri et autres dommages de guerre.
- L'extension de la solidarité avec les luttes et les mouvements qui font campagne contre la guerre et pour la paix, pour la réduction et l'élimination des bases étrangères à Okinawa et ailleurs, l'opposition au complexe militaro-industriel ; la réduction des dépenses militaires et l'amélioration de niveau de vie, de l'emploi et de la protection sociale, l'élimination de la pauvreté et de la fracture sociale, la prévention du changement climatique et la protection de l'environnement mondial, l'arrêt des discriminations basées sur le sexe et d'autres différences et la lutte pour le développement de la Culture de la paix.

Le traité d'interdiction nucléaire met l'accent sur le rôle des Hibakusha et les mouvements de la société civile dans leur plaidoyer en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires. Avec les Hibakusha, élargissons notre vision de l'avenir. Maintenant que la porte est ouverte vers un « monde exempt d'armes nucléaires », allons de l'avant avec les jeunes, pleins d'optimisme, et d'espoir d'y parvenir.

5 août 2017 La Conférence Mondiale 2017 contre les bombes A et H

